



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2025 –
Séance du 25 mars 2025	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20250325 – 004

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Épagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20/03/2025, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Florian CHAYS, Céline TARDY, Vincent RONAT conseillers.

Procuration : Philipp FURHMANN à Philippe SAUTIER

Absents : Cécile DUPARC, Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
20/03/2025		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		

Objet : Vote des taux des taxes communales pour l'année 2025 :

M. le Maire propose, à l'assemblée, de procéder au vote des taxes communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les taux des taxes communales pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22,23 %,
- Taxe foncière non-bâti : 44,02 %,
- Taxe d'habitation : 12,69 %,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

Le Maire
M. MERMIN